

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Mardi 7 novembre 2023

Année scolaire : **2023/2024**

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 17 octobre 2023

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Valérie Meyer

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 20

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 28 septembre 2023 et de l'ordre du jour

II- Installations des conseils et commissions

III- Vie matérielle et financière.

- Contrats et conventions
- DBM
- Tarifs 2024

IV- Vie éducative

- Charte des voyages

V – Questions diverses

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Aurélie Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas		X	X	Mme Bazille	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant		X				
		Mme Vallois-Rouet		X				
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X				
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X					
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	M. Nicolas Commagnac	X					
		Mme Christine Combes	X					
		Mme Laurence Manoir	X					
		M. Marc Grillet		X	X	M. Lincio	X	
		Mme Catherine Lopes	X					
		Mme Valérie Meyer	X					
	Mme Sarah Rambeau		X	X				
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Véronique Marilleau	X					
		Mme Véronique Berthelot	X					
M. James Frodeau			X	X				
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Kristell Lhuillier-Warck	X					
		M. Manuel Roulaud	X					
		Mme Karine Nativel		X	X			
		Mme Patricia Peyrelade		X	X			
		Mme Nathalie Papuchon	X					
	Élèves	Mme Nouria Moy	X					
		Mme Maëlle Poirier	X					
		M. Alexandre Tribollet	X					
		Mme Charline Petiet		X				
		M. Leonardo Thomas	X					

I – Approbation du PV du conseil d'administration du 28/09/2023

Avant de voter le PV du Conseil d'administration daté du 28/09/2023, M. Roulaud tient à remercier Mme la Provisseure pour l'accueil fait à l'équipe de représentants de parents d'élèves de la nouvelle mandature.

M. Roulaud en profite pour rappeler la nécessité de joindre une fiche projet à toute demande de subvention auprès de la FCPE. Les montants de ces subventions ne seront décidés que lorsque la globalité des projets leur sera parvenue.

Mme la Provisseure insiste elle-aussi sur l'importance de concevoir les projets dès le début d'année, d'en fournir au moins une ébauche, car cela facilite la répartition des sommes données.

Mme Meyer demande que les convocations au conseil d'administration soient envoyées aux titulaires comme aux suppléants, afin que chacun puisse s'organiser à l'avance. A charge de chaque liste de représentants de s'accorder le jour J pour éviter tout surnombre.

Approbation du PV du CA du 28 septembre 2023 à l'unanimité

II - Installation des commissions :

Nom des commissions	Membres Titulaires	
Commission permanente	Provisure Provisure adjointe Agent comptable 3 enseignants 1 personnel ATOSS 2 parents d'élèves 2 élèves 1 représentant Région	Mme Laurence Philips Mme Aurélie Deblaize Mme Dominique Lamongie Mme Meyer / Mme Canon Mme Manoir / Mme Combes-Bardoll M. Commagnac / M. Grillet Mme Marilleau / Mme Lienart Mme Lhuillier-Warck / Mme Papuchon M. Roulaud / Mme Nativel M. Thomas / M. Tribollet Mme Poirier / Mme Petiet Mme Vallois-Rouet
Commission éducative	Provisure Provisure adjointe Le CPE en charge De l'élève 1 enseignant 1 personnel ATOSS 1 parent d'élève 1 élève	Mme Laurence Philips Mme Aurélie Deblaize Mme Combes-Bardoll / Mme Rondeau Mme Marilleau/ Mme Venien Mme Lhuillier-Warck / M. Virduci Mme Moy/ M. Thomas

Conseil de discipline	Provisseure	Mme Laurence Philipps
	Provisseure adjointe	Mme Aurélie Deblaize
	Agent comptable	Mme Dominique Lamongie
	1 CPE	M. Laurent Thomas
	4 enseignants	Mme Canon/ Mme Meyer M. Merlet / Mme Rambeau M. Grillet / M. Lars Mme Derray/ Mme Lopes
	1 personnel ATOSS	Mme Berthelot / Mme Venien
	2 parents d'élèves	Mme Lhuillier-Warck / M. Roulaud Mme Winter / M. Audebert
3 élèves	M. Dupe Lahaye / Mme Marcheix M. Legay / Mme Potelle Mme Berjaud / M. Smolic	
(C.V.L.) Conseil de Vie Lycéenne	Provisseure	Mme Laurence Philipps
	Provisseure adjointe	Mme Aurélie Deblaize
	CPE	Mme Sophie Bazille
	5 Enseignants	M. Merlet / Mme Meyer Mme Canon / Mme Rambeau M. Lincio / M. Blanchart Mme Rondeau / Mme Brangier M. Lars / M. Commagnac
	3 personnels ATOSS	Mme Marilleau / Mme Liénart Mme Berthelot / Mme Peguin M. Frodeau / Mme Venien
	2 parents d'élèves	Mme Winter / Mme Peyrelade
10 Elèves	Calypso Farou Victoria Giraud Octavie Barjolle Emilie Forestier Zoé Fontaine Maëlle Poirier Nouria Moy Charline Petiet Emma Carre Zoé Delmas	

<p>Commission Internat</p>	<p>Commission internat pilotée par</p> <p>Délégués d'internat</p> <p>Maîtres d'internat</p> <p>Infirmière</p> <p>2 parents volontaires</p>	<p>M. Thomas Laurent CPE</p> <p>Mme Lucrecia Nziengui M. Alex Bumann</p> <p>M. Merlet</p> <p>Mme Laurence Tchebotariov</p> <p>M. Roulaud/M. Audebert Mme Guilloteau</p>
<p>(C.E.S.C.E.) Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement</p>	<p>Proviseure</p> <p>Proviseure adjointe</p> <p>CPE</p> <p>Infirmière</p> <p>2 parents d'élèves</p> <p>1 personnel ATOSS</p> <p>2 enseignants</p> <p>4 élèves</p>	<p>Mme Laurence Philips</p> <p>Mme Aurélie Deblaize</p> <p>Mme Christiane Revolon</p> <p>Mme Laurence Tchebotariov</p> <p>Mme Karine Nativel</p> <p>Mme Sylvie Venien</p> <p>Mme Elise Evain / Mme Meyer M. Philippe Lincio / Mme Lopes</p> <p>Mme Alice Le May Mme Romane Blondeau Mme Anissa Marcheix Mme Ambre Priou</p>
<p>(C.H.S.) Commission hygiène et Sécurité</p>	<p>Proviseure</p> <p>Proviseure adjointe</p> <p>Agent comptable</p> <p>CPE</p> <p>2 enseignants</p> <p>2 personnels ATOSS</p> <p>2 élèves</p> <p>2 parents d'élèves :</p> <p>1 représentant Région</p>	<p>Mme Laurence Philips</p> <p>Mme Aurélie Deblaize</p> <p>Mme Dominique Lamongie</p> <p>M. Laurent Thomas</p> <p>Mme Schmidt / Mme Meyer Mme Lopes / Mme Derray</p> <p>M. Frodeau / Mme Liénart</p> <p>M. Tribollet Mme Peltier</p> <p>M. Guerrère / M. Roulaud Mme Peyrelade / Mme Nativel</p> <p>Mme Vallois-Rouet</p>

<p>Commission Fonds Social</p>	<p>Provisure Agent comptable CPE 3 Élèves :</p>	<p>Mme Laurence Philips Mme Marie-Thérèse Peguin Mme Christiane Revolon M. Ulysse Dupe-Lahaye M. Martin Legay Mme Garance Peguilhan</p>
<p>Commission Appel d'offres</p>	<p>2 représentants des Membres du Conseil D'Administration</p>	<p>Mme Dominique Lamongie Mme Laurence Manoir</p>

III - Vie financière et matérielle

1 - Contrats et conventions

Convention d'hébergement à l'internat du 6/11 au 1/12/23, pour un élève du Lycée Branly à Châtelleraut : Thomas AGIS-LEFEBRE

Mme Lamongie indique que l'hébergement de cet élève correspond aux repas du soir, aux nuits, ainsi qu'aux petits-déjeuners.

Mme Bazille précise que le lycée ne peut héberger qu'un seul garçon, puisqu'il ne reste qu'une place à l'internat Garçon, et aucune place à l'internat Fille.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

2 – D.B.M.

Mme Lamongie présente la nécessité de prélever 107 000 euros sur le fonds de roulement afin d'abonder différentes lignes :

- Abondement ligne « Denrées » : 40 000 euros
- Abondement ligne « Gaz » : 40 000 euros
- Abondement ligne « Électricité » : 40 000 euros
- Abondement ligne « Entretien et Contrats » : 5 000 euros
- Abondement ligne « Fournitures et Mobilier » : 2 000 euros

Mme Lamongie rappelle que le fonds de roulement à la fin de l'année 2022 était de 272 516 euros. Donc la situation est maîtrisée. Mais elle espère qu'il n'y aura pas à prélever autant, les années à venir.

Mme la Provisseure souligne combien tout est plus cher (énergie, contrats d'entretien, papier...).

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

3 – Tarifs 2024

Mme Lamongie indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière. Pour l'année 2024, la Région propose une augmentation de 5% justifiée par l'augmentation des prix des denrées. Une augmentation de 5% est donc appliquée sur les tarifs 2023. Ce qui ne change pas, ce sont les repas des commensaux.

Mme Bazille demande pourquoi il n'y a pas d'augmentation pour les enseignants. Mais Mme Lamongie n'en a pas l'explication, la Région n'ayant rien précisé.

Mme la Provisure en profite pour signaler que l'entrée des élèves par la passerelle, peut se faire avec leur badge de restauration scolaire. Ils peuvent ainsi ouvrir sans sonner. Cette fonctionnalité n'est possible qu'au niveau du portail de la passerelle, entrée par laquelle les élèves doivent obligatoirement passer. Et non par le portail du parking des personnels. Seuls les internes peuvent emprunter ce passage (lundi matin, vendredi après-midi et retours tardifs le soir en semaine). Quant aux étudiants, leur badge fonctionne au niveau de l'entrée du gymnase.

Mme Lhuillier-Warck demande si les élèves peuvent toujours sortir au niveau du gymnase.

Aucune modification de ce côté-là, précise Mme Bazille.

Mme la Provisure mentionne aux membres du conseil le travail mené avec la ville de Poitiers au niveau du parking extérieur, côté « Personnels ». En effet on y déplore toujours beaucoup de circulation, beaucoup de stationnements gênants, aux horaires de début et de fin de cours. Cela représente non seulement un vrai danger pour les élèves, mais également de réels désagréments pour les personnels empêchés d'entrer ou sortir du parking qui leur est réservé. D'autre part seront installés des panneaux rappelant l'interdiction de s'arrêter dans le rond-point et de stationner dans le dépose-minute aux horaires des bus.

Mme Lhuillier-Warck demande si l'usage du badge de cantine pour entrer dans l'établissement est une demande du ministre.

Mme la Provisure répond que c'est une demande de l'administration.

Mme Bazille ajoute que, pour assurer la sécurité, le badge est plus efficace que la sonnerie, car la visibilité des caméras n'est pas optimale. Aux horaires d'entrée des élèves, il y a de toute façon toujours un surveillant présent au portail de l'établissement.

M. Roulaud demande s'il est toujours possible de rentrer par le gymnase en sonnant.

Mme la Provisure confirme, tout en indiquant que l'accès ne fonctionne pas les week-end et les vacances scolaires.

S'agissant des remises d'ordre et ventilation des forfaits par trimestre, après lecture du tableau, Mme Lamongie précise les conditions nécessaires pour en bénéficier :

- Absence de plus de 6 jours consécutifs
- Voyage scolaire
- Fermeture de l'établissement
- Certificat médical

Mme Lamongie rajoute qu'une partie de la restauration est systématiquement reversée à la Région. Or cette année, cette partie passe de 18,5% à 16%, ce qui va donner un peu plus de latitude pour l'achat des denrées.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

IV - Vie éducative

1. Charte des voyages

Mme la proviseure indique qu'un travail a été mené pour remettre à jour la charte des voyages et sorties scolaires. La précédente charte stipulait qu'un voyage ne devait pas excéder un montant de 400 euros maximum. Or avec cette nouvelle charte, il est proposé de ne plus imposer de plafond, mais de laisser les membres du CA statuer sur la justification (ou non) du coût de chaque voyage.

Mme Combes-Bardoll insiste pour dire qu'il est désormais difficile de boucler les budgets sans connaître au préalable le montant des subventions.

Mme la Proviseure rappelle que l'étalement des contributions des familles est toujours possible, que la part des accompagnateurs est prise en charge par le lycée (d'où la nécessité de ne pas démultiplier le nombre d'accompagnateurs), et qu'il faut garder en tête que moins il y a d'élèves dans un bus, plus la part de chacun est élevée, le coût du car étant incompressible.

S'agissant des reliquats, Mme la Proviseure précise que les familles sont informées lorsque ceux-ci sont \leq à 8 euros par participant. Si aucune réponse n'est donnée dans les 3 mois, le reliquat est conservé par l'établissement. De même si les familles y renoncent officiellement. En revanche, si les reliquats sont \geq à 8 euros par participant, ils sont systématiquement reversés aux familles. Mais on n'en connaît pas les montants à l'avance.

Mme Combes-Bardoll rajoute que seule la Région subventionne les voyages d'étude.

M. Roulaud demande qu'une fiche projet soit fournie pour toute demande de subvention auprès de la FCPE, afin que cette demande soit formalisée.

Mme la Proviseure propose que les enseignants joignent à leur demande, la fiche projet déjà remplie pour le vote en conseil d'administration.

Mme Combes-Bardoll informe d'un projet de voyage en Pologne, et Mme la Proviseure celui d'un voyage à Paris pour les STMG.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

V.- 3 Questions diverses posées par la Liste indépendante

1) Quand la Région envisage-t-elle de **rénover l'internat** de l'établissement (Filles et Garçons) en raison des conditions d'hébergement particulièrement indignes qui leur sont actuellement proposées ? Quand et comment pourrions-nous rencontrer Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, pour évoquer avec lui l'urgence de la situation ?

Mme la Provisure indique que dans un courrier datant de deux jours, elle apprend que le conseil régional a voté une somme de 450 000 euros pour assurer la réfection des sanitaires de l'internat. Aucune date précise de réalisation n'est donnée. Mme la Provisure souhaiterait avoir plus précisément accès au projet pour en connaître l'ampleur. Lors d'une précédente réunion avec la Région, des suggestions, des souhaits avaient été faits, sans obtenir de retour. Mais comme l'établissement vient de changer d'opérateur, Mme la Provisure espère plus d'informations de la part de Mme Janot, nouvelle opératrice.

Mme la Provisure apporte également des informations sur l'installation du câblage PPMS. Il se trouve que l'entreprise Ineo n'a installé le câblage que sur un seul réseau, reliant les appels micro aux sonneries PPMS, ce qui est très pénible pour les bureaux, les cuisines et l'infirmierie qui entendent systématiquement les appels faits par l'externat. Deux circuits différents devraient être mis en place entre les bureaux et l'externat, afin de parer à ce désagrément.

Mme Poirier estime que le projet de rénovation des sanitaires de l'internat est un bon début. Mais qu'en est-il du chauffage ? De l'isolation ? Du problème des volets ? Autant de revendications qui demeurent.

M. Roulaud demande si un audit est envisagé pour analyser les pertes d'énergie.

Mme Lamongie indique que cela va se faire...

Mme la Provisure rappelle la température de 38° C au CDI pendant la dernière canicule.

Mme Lhuillier-Warck insiste pour dire qu'il est important de prendre en compte le bien-être des membres de la communauté éducative, et qu'à ce titre les parents sont prêts à se mobiliser au côté des personnels d'enseignement et de surveillance.

Mme Bazille s'interroge sur la somme de 450 000 euros qui ne sera certainement pas suffisante pour tout rénover. Une fois cette somme versée, quand le reste des rénovations pourra-t-il se faire ?

Mme Poirier revient sur les fuites d'eau autour des fenêtres au moment des fortes averses.

2) Dans une motion commune lue à l'occasion du précédent CA, nous avons souligné notre opposition au contrôle continu qui [...] altère la relation professeurs/ élèves en incluant une tension permanente sur l'évaluation. Or depuis la dernière semaine d'octobre, décision a été prise de **créer sur Pronote « un jeu de coefficients »** reprenant ceux du baccalauréat. Son application immédiate ne va-t-elle pas renforcer le stress des élèves et la pression exercée sur les professeurs ? Cette décision pourrait-elle être rediscutée en conseil pédagogique ?

Mme Deblaize indique que la décision n'a pas encore été prise. Certes elle a créé ce « jeu de coefficients », mais celui-ci n'est à ce jour pas appliqué. Lors des conseils de classe, des remarques ont été faites sur la non fiabilité de la moyenne générale, puisque les coefficients ne sont pas mis en oeuvre. D'où la nécessité d'en rediscuter en conseil pédagogique. Il faut savoir que de nombreux enseignants ont déjà modifié eux-mêmes leurs coefficients, fonctionnalité qu'elle va bloquer.

Mme Moy se demande si cette « photographie » du bulletin avec coefficients ne pourrait pas être appliquée juste pour le bilan mi-semester.

Mme Poirier explique que l'application systématique des coefficients risquerait effectivement de renforcer le stress des élèves, notamment au niveau des notes de spécialités : on sait désormais qu'il y a une épreuve terminale, et que ces notes ne sont pas comptabilisées dans le contrôle continu.

Mme Papuchon demande s'il ne serait pas possible de rajouter la médiane de la classe, avec la note plus haute et la note plus basse. Mme Deblaize répond que cela est tout à fait possible.

Mme Poirier revient sur la mention des rangs dans les groupes : dans certaines matières, le rang apparaît sur Pronote, ce qui renforce les tensions entre élèves.

3) Serait-il possible d'ajouter un **avenant au règlement intérieur** dans la rubrique « Sanctions » ? Rajouter la mention "et des étudiants" à la ligne « Les sanctions disciplinaires concernent les manquements graves ou répétés aux obligations des élèves **[et des étudiants]**, et notamment les atteintes aux personnes et aux biens. », comme cela se pratique dans d'autres lycées accueillant des BTS ?

Mme la Proviseure accepte de rajouter cet avenant sur le règlement intérieur.

Mme Manoir demande si les bornes Wifi des BTS ont été changées en salle 10, ou tout au moins si elles ont été renforcées, car l'utilisation du Wifi comme tel est de plus en plus problématique.

Mme la Proviseure indique que le prochain comité de pilotage Informatique aura lieu la semaine prochaine, et le prochain CESCE mardi 14/11 à 17h.

La séance est levée à 19h30.